

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Révision Juillet 2022

Site SNC NLH 1

ZAEI Le Parc du Chemin de Paris
60 440 – NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

**Description des distances
de perception des flux
thermiques
Porter à connaissance
risques technologiques**



19 Bis avenue Léon Gambetta
92120 Montrouge

T+33 1 46 94 80 64

www.b27.fr
contact@b27.fr

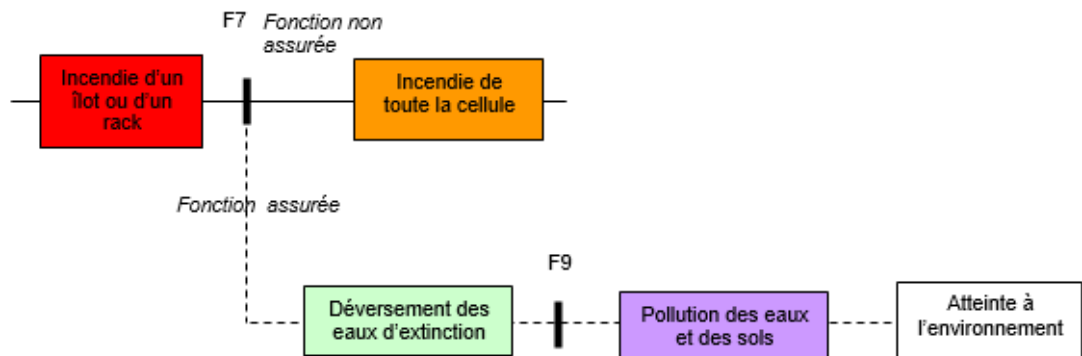
1 TABLEAUX DES PHENOMENES DANGEREUX AYANT UN NIVEAU DE PROBABILITE DE A JUSQU'A D POUR DES INSTALLATIONS SOUMISES A AUTORISATION

Ce chapitre est destiné à étudier la probabilité des différents phénomènes dangereux et de leurs effets.

	E	D	C	B	A
Qualitatif	<p>« Événement possible mais extrêmement peu probable »</p> <p>N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années</p>	<p>« Événement très improbable »</p> <p>S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité</p>	<p>« Événement improbable »</p> <p>Un événement similaire déjà rencontré dans ce secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité</p>	<p>« Événement probable »</p> <p>S'est produit et/ou peut se produire pendant la durée de vie de l'installation</p>	<p>« Événement courant »</p> <p>S'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation malgré d'éventuelles mesures correctives</p>
Semi quantitatif	Cette échelle est intermédiaire entre les échelles qualitatives et quantitatives et permet de tenir compte des mesures de maîtrise des risques mises en place				
Quantitatif (par unité et par an)		10 ⁻⁵	10 ⁻⁴	10 ⁻³	10 ⁻²

- Probabilité d'incendie d'une cellule

- De l'inflammation à l'incendie d'une cellule



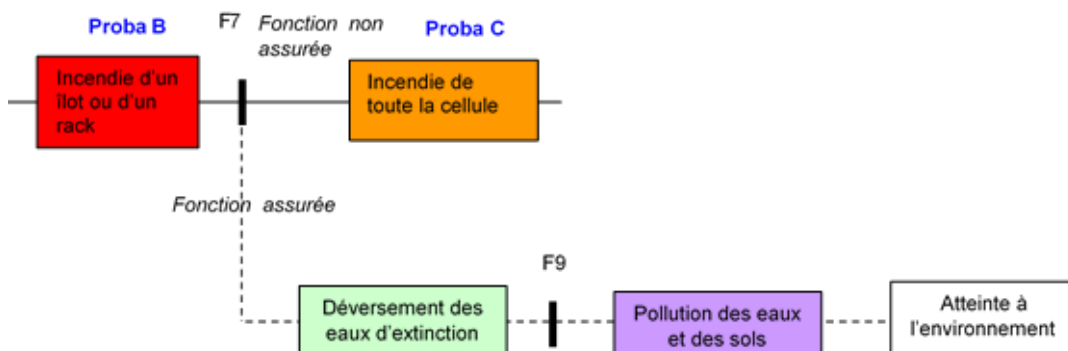
F7 : Eviter la propagation de l'incendie à la cellule et éteindre l'îlot/rack
 F9 : Eviter la pollution des eaux et des sols

En se basant sur le programme INERIS *EAT-DRA-34 opération j-Intégration de l'analyse de la dimension probabiliste dans l'analyse des risques*, on peut constater que tous les éléments initiateurs présentent une probabilité d'occurrence comprise entre 10^{-2} et 10^{-3} . Aussi, l'événement « incendie d'un îlot de stockage » a été coté avec une valeur médiane de $5 \cdot 10^{-3}$ (classe de probabilité B).

- Si la fonction de sécurité est assurée, l'incendie est éteint dans les toutes premières minutes de son développement. La seule conséquence possible est la production d'eaux d'extinction susceptibles de polluer l'eau ou les sols
- Si la fonction de sécurité n'est pas assurée, l'incendie va se développer pour s'étendre en moins d'une heure à la cellule.

La fonction de sécurité est essentiellement basée sur l'efficacité du sprinkler. Dans chaque cellule, on compte entre 500 et 800 têtes de sprinkler. Or, sur une période de 25 ans en Europe, on constate que sur 7651 incendies, 73% sont maîtrisés avec 5 têtes de sprinkler ou moins, 95% avec 30 têtes ou moins. En France, 50% des sinistres ont été maîtrisés avec une tête, 85% avec 5 têtes ou moins, 97% avec 30 têtes ou moins.

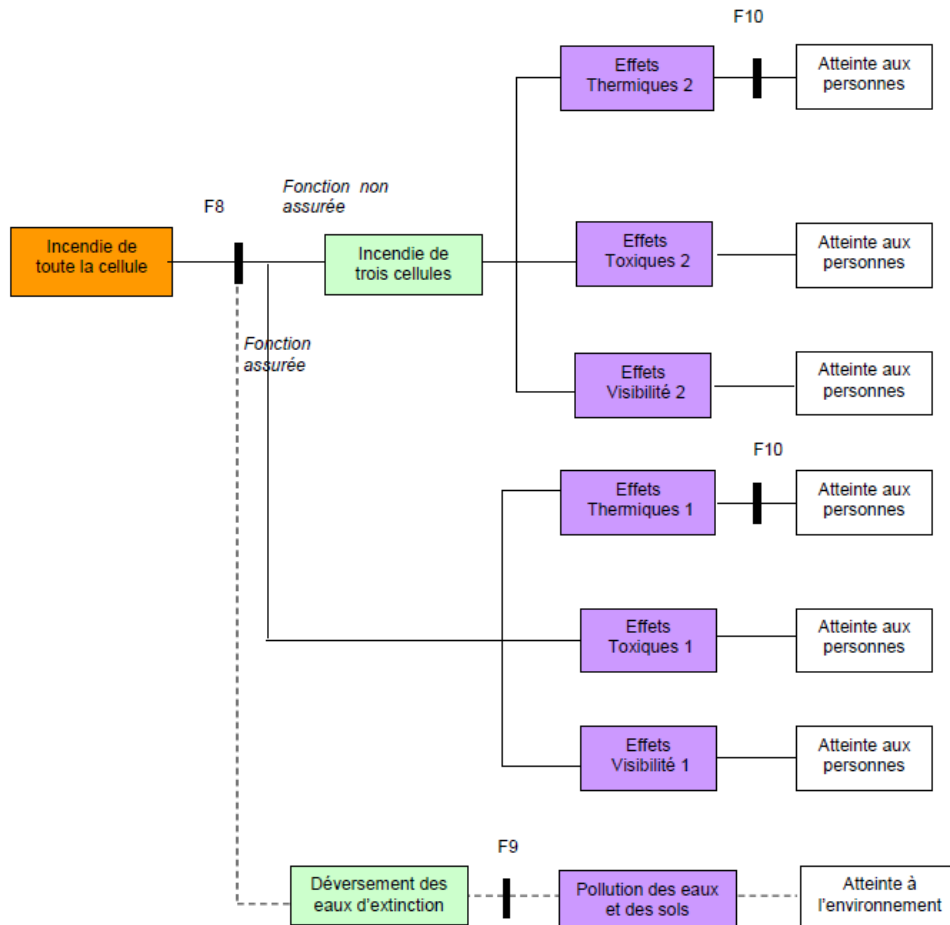
Aussi, nous pouvons considérer un niveau de confiance 1 pour cette mesure de maîtrise des risques (fonctionne correctement dans 90 % des cas), sachant que l'on est plus proche d'un niveau de confiance 2 (fonctionnement dans 99% des cas). On peut donc décaler la probabilité d'occurrence d'un incendie de la cellule d'un facteur 10.



Les deux MMR valorisables pour cette fonction de sécurité sont :

- MMR1 : détection et intervention humaine sur départ de feu (extincteurs et RIA)
- MMR 2 : détection automatique et déclenchement du sprinkler

▪ **De l'incendie d'une cellule à l'incendie de deux ou trois cellules**



F8 : Contenir l'incendie dans la cellule
 F9 : Eviter la pollution des eaux et des sols
 F10 : Atténuer les effets thermiques

A ce stade, le système de sprinklage a été défaillant et l'incendie s'est propagé à la cellule. Cet événement est déjà coté avec une probabilité C « événement improbable ».

- Si la fonction de sécurité est assurée, l'incendie est contenu dans la cellule jusqu'à son extinction. Cet incendie génère des effets thermiques, toxiques et sur la visibilité
- Si la fonction de sécurité n'est pas assurée, l'incendie va se propager aux cellules adjacentes ce qui entraînera des effets thermiques, toxiques et sur la visibilité plus importants

La fonction de sécurité est essentiellement assurée par la tenue au feu des murs et des portes et l'action des Sapeurs-Pompiers.

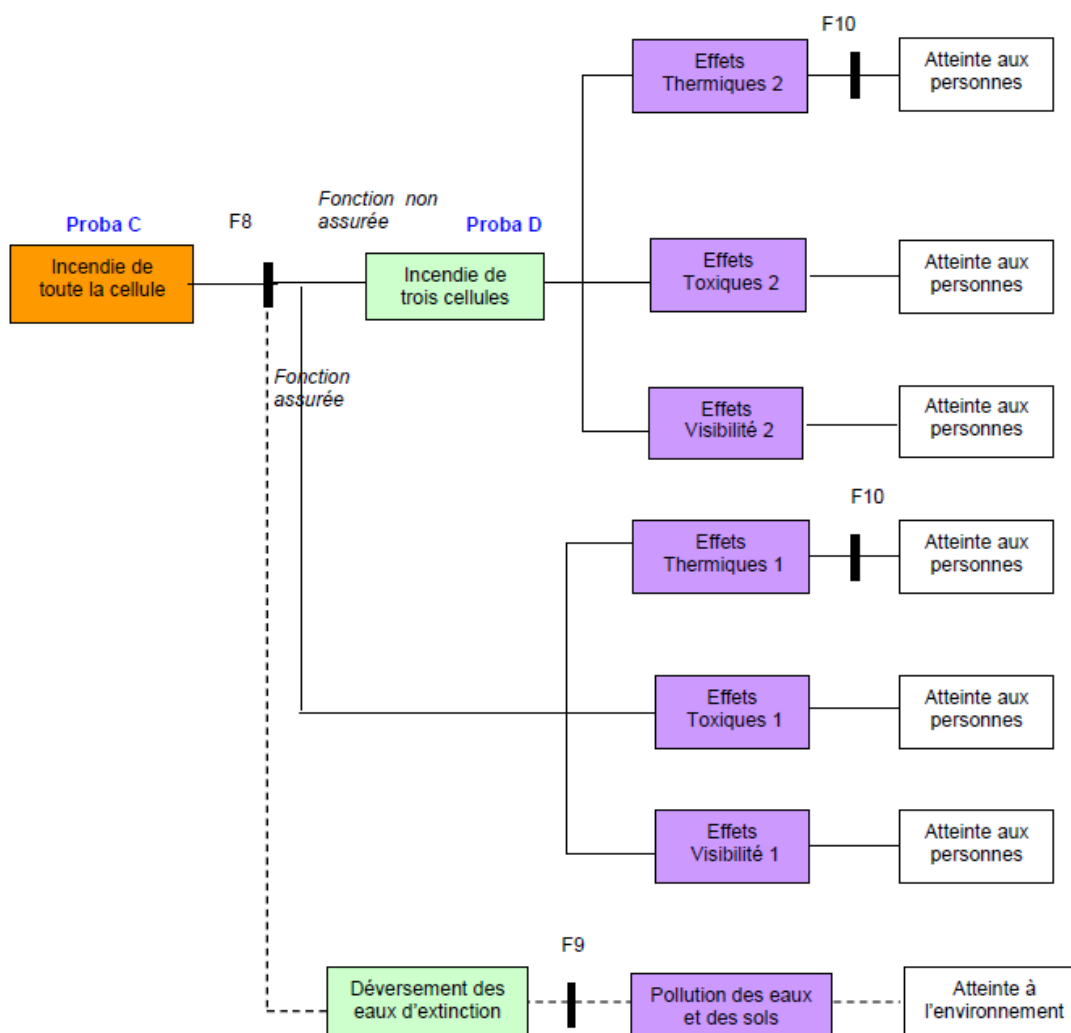
Nous avons vu dans le chapitre sur la cinétique que le temps de fermeture des portes est en adéquation avec la cinétique de l'incendie (délai de 30 s à la détection des fumées). De plus, la durée de tenue au feu des murs est d'au moins 2 heures, durant lesquelles les sapeurs-pompiers pourront lutter contre le feu confiné à une cellule.

Leur action sera facilitée par le système de désenfumage mis en place (réduction de la température et du flux de chaleur, augmentation de la visibilité).

Les exutoires doivent s'ouvrir automatiquement par la fonte d'un fusible (calibrage aux environs de 100°C). En cas d'échec, leur ouverture peut être commandée manuellement.

Les sapeurs-pompiers disposent de moyens adaptés au risque. L'alimentation des poteaux incendie sera garantie pendant au moins 2 heures.

L'ensemble de ces mesures permet d'estimer le niveau de confiance de la fonction à 1 et de décaler d'un facteur 10 la probabilité d'occurrence de l'incendie simultané de trois cellules de stockage.



La MMR valorisable pour cette fonction est la suivante :

- MMR 3 : compartimentage (murs coupe-feu, portes coupe-feu, bandes incombustibles)

2 MODELISATIONS DE L'INCENDIE D'UNE CELLULE DE STOCKAGE

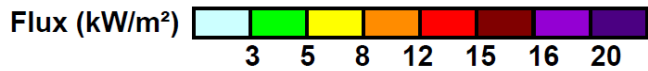
Les distances de perception des effets thermiques autour du bâtiment objet du présent dossier ont été modélisées avec le logiciel FLUMILOG V5.5.0.0 (outil de calcul V5.52), pour une cellule de stockage de l'établissement sur la base d'un stockage de produits combustibles courants (palettes 1510, 2662 et 2663).

Ces modélisations sont présentées dans les tableaux d'analyse aux arrêtés ministériels en pièce jointe du présent dossier.

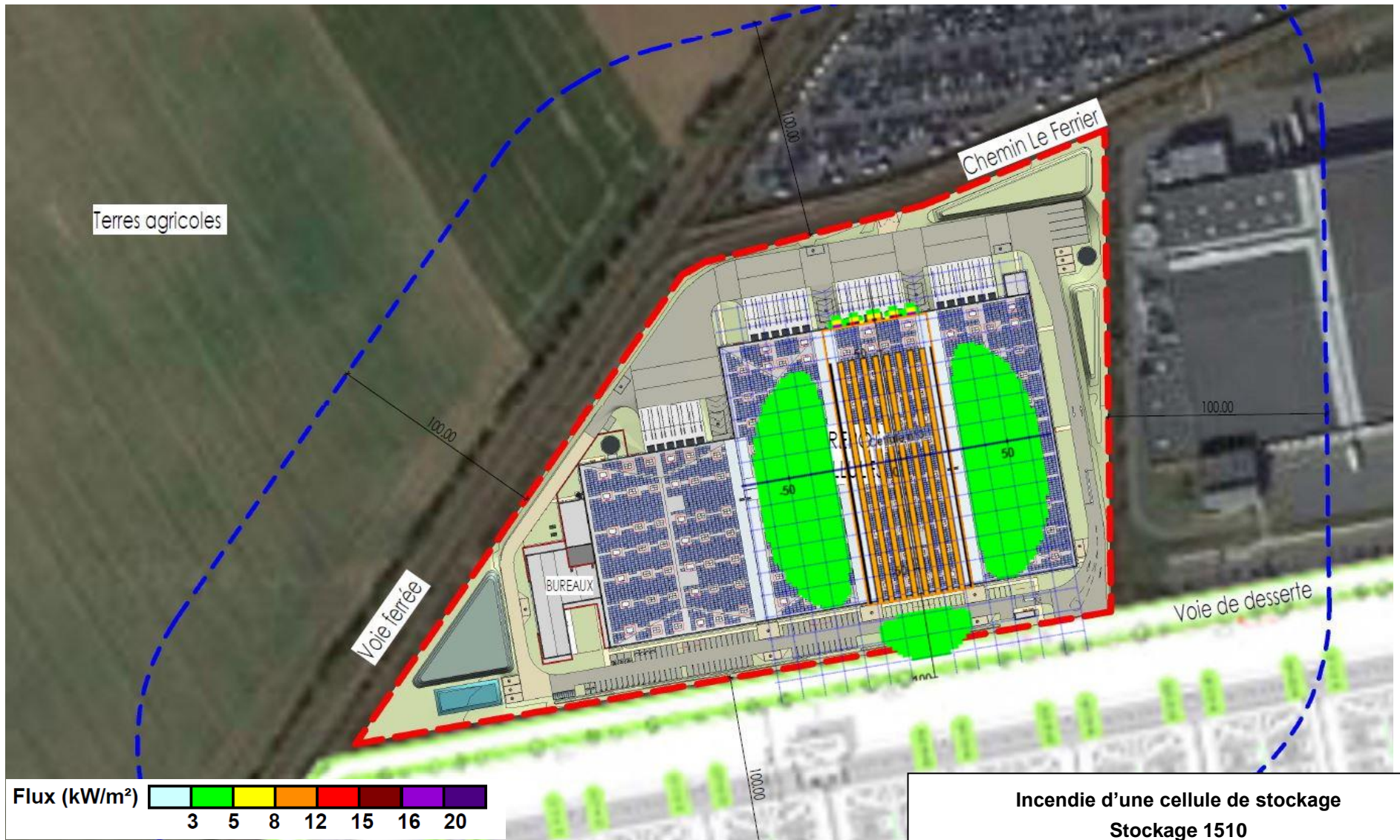
Les schémas de visualisation des flux thermiques pouvant être attendus en cas d'incendie d'une cellule sont présentés ci-dessous :



Incendie d'une cellule de stockage
 Stockage 1510
 Cellule 1



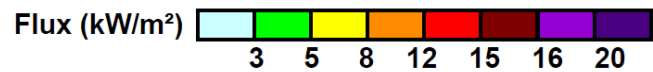
Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 1510
Cellule 2



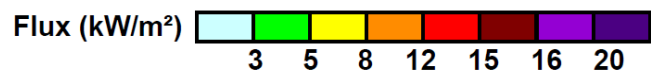
Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 1510
Cellule 3



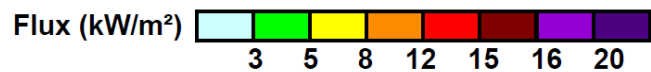
**Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 1510
Cellule 4**



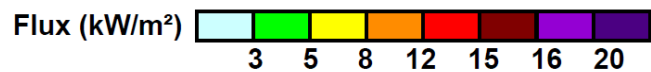
Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 2662
Cellule 1



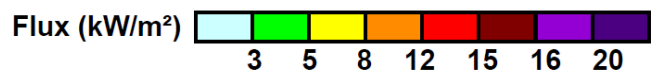
Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 2662
Cellule 2



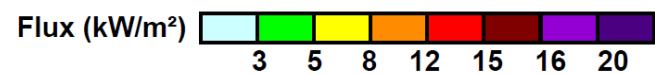
Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 2662
Cellule 3



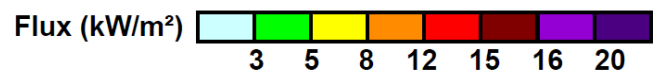
Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 2662
Cellule 4



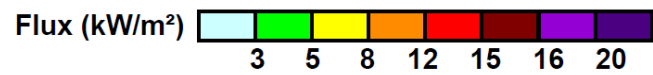
Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 2663
Cellule 1



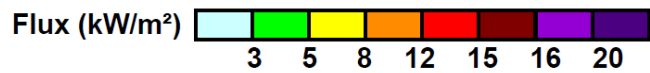
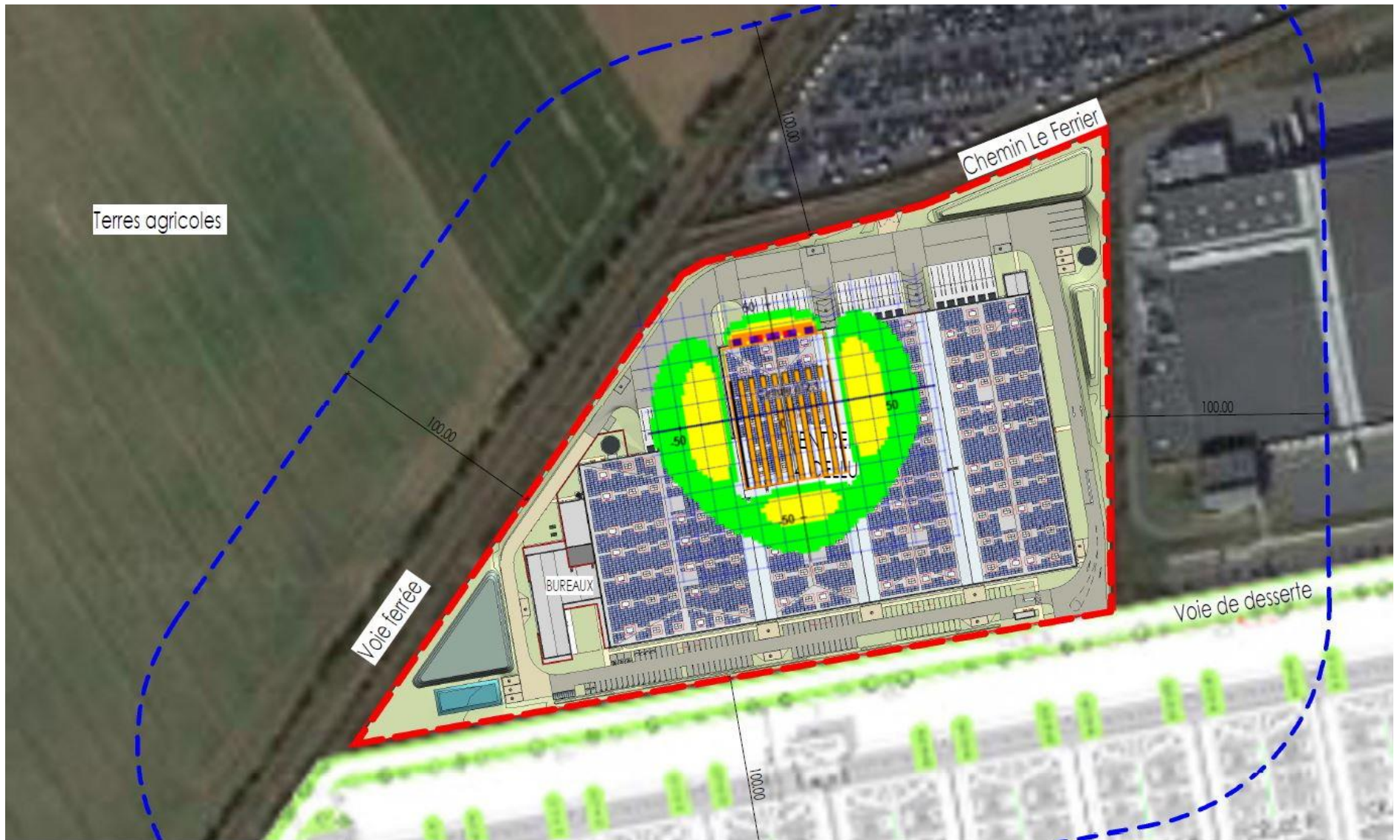
Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 2663
Cellule 2



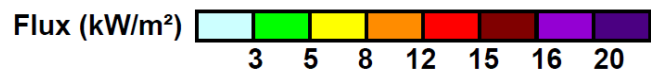
Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 2663
Cellule 3



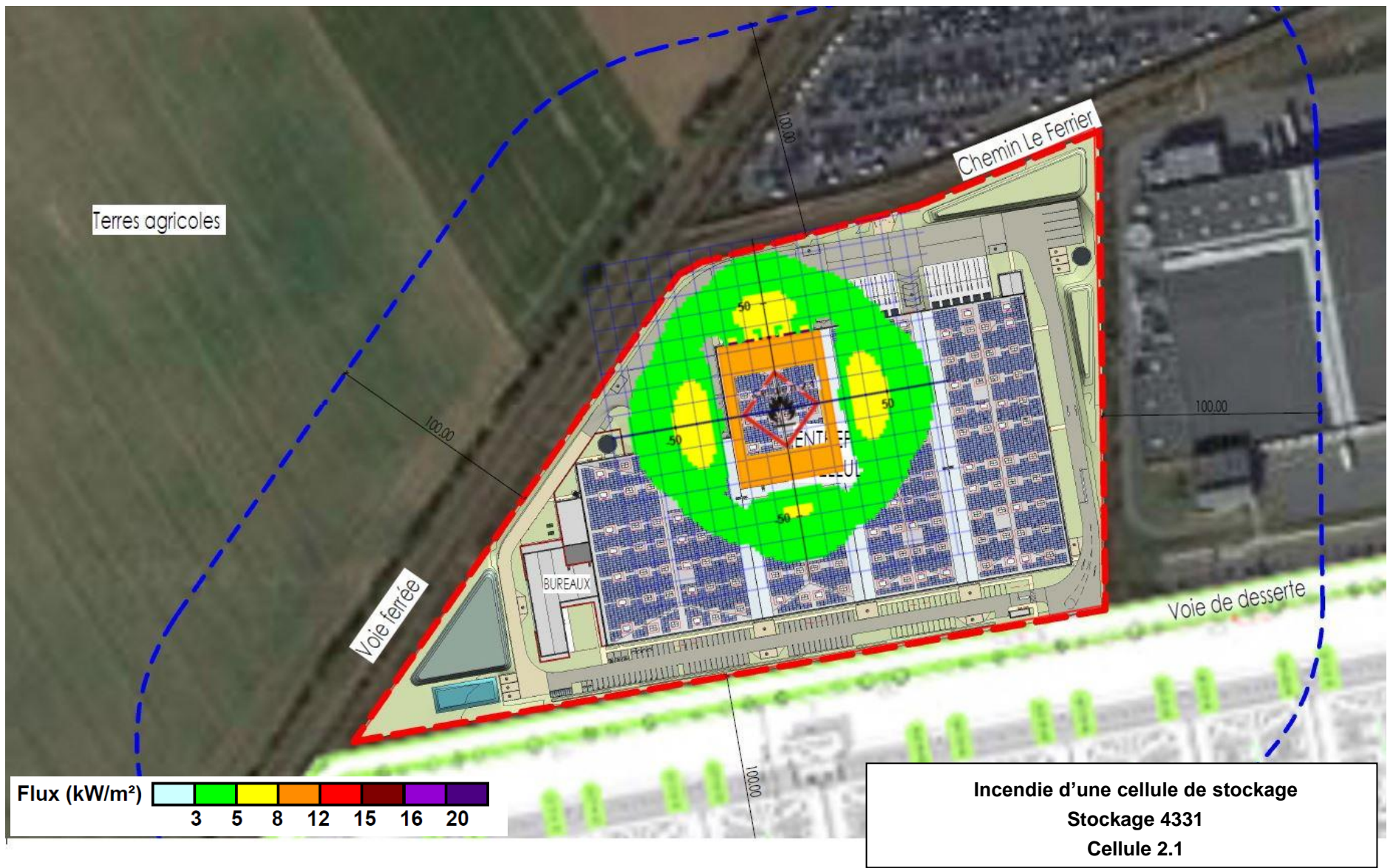
Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 2663
Cellule 4

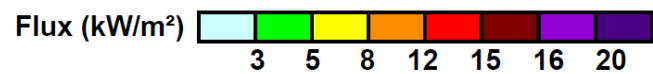


Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 4320
Cellule 2.1



Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 4320
Cellule 2.2





Incendie d'une cellule de stockage
Stockage 4331
Cellule 2.2

Sont présentées dans le tableau ci-dessous les distances d'effets à partir des parois des cellules pour les phénomènes dangereux ayant un niveau de probabilité jusqu'à D, c'est-à-dire pour l'incendie d'une cellule de stockage.

Incendie dans une cellule	Type d'effet	Classe de probabilité	Distances d'effets en mètres à partir des parois des cellules (mètres)		
			Létaux significatifs	Létaux	Irréversibles
Cellules 1 à 4 (modélisation 1510)					
Nord	Thermique	C	3	4	5
Sud		C	/	15	38
Ouest		C	/	/	38
Est		C	/	/	42
Cellules 1 à 4 (modélisation 2662)					
Nord	Thermique	C	3	4	5
Sud		C	/	16	35
Ouest		C	/	/	34
Est		C	/	18	38
Cellules 1 à 4 (modélisation 2663)					
Nord	Thermique	C	3	4	5
Sud		C	/	/	36
Ouest		C	/	/	37
Est		C	/	19	43
Cellule 2.1 et 2.2 (modélisation 4320)					
Nord	Thermique	C	6	10	16
Sud		C	7	20	34
Ouest		C	/	18	32
Est		C	/	18	32
Cellule 2.1 et 2.2 (modélisation 4331)					
Nord	Thermique	C	/	22	40
Sud		C	/	20	38
Ouest		C	/	22	43
Est		C	/	22	43

Les cases en jaune correspondent aux distances d'effet qui sortent des limites de propriété sachant que la limite de la parcelle côté Sud du site est située à 23 mètres de la paroi de l'entrepôt et à 26 mètres du centre de la paroi côté Est.

Sont présentées dans le tableau ci-dessous les distances d'effets à partir des limites de propriété pour les phénomènes dangereux ayant un niveau de probabilité jusqu'à D, c'est-à-dire pour l'incendie d'une cellule de stockage.

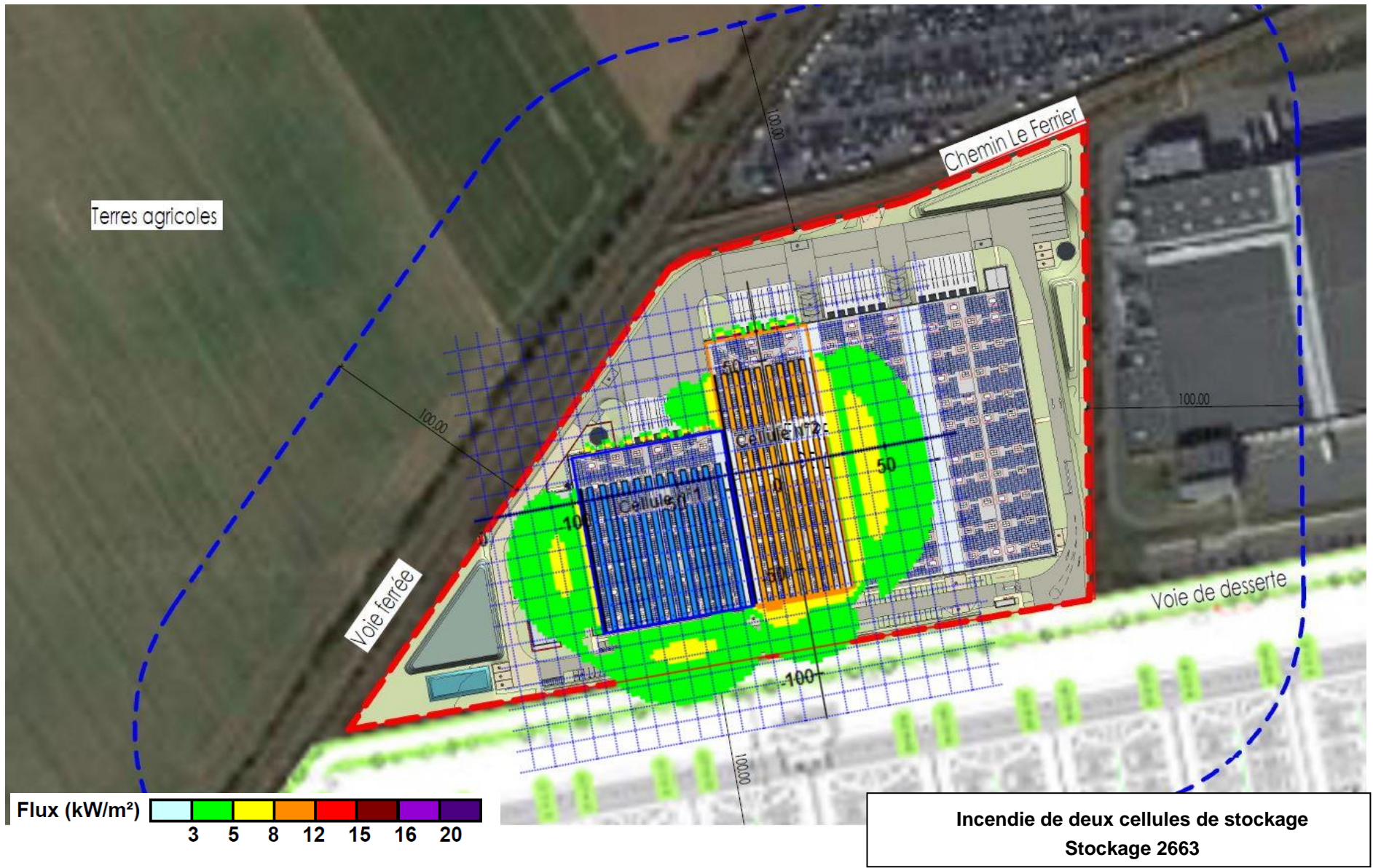
Incendie dans une cellule	Type d'effet	Classe de probabilité	Distances d'effets en mètres à partir de la limite de propriété (mètres)		
			Létaux significatifs	Létaux	Irréversibles
Cellules1 à 4 (modélisation 1510)					
Nord	Thermique	C	/	/	/
Sud		C	/	/	15
Ouest		C	/	/	/
Est		C	/	/	16
Cellules1 à 4 (modélisation 2662)					
Nord	Thermique	C	/	/	/
Sud		C	/	/	12
Ouest		C	/	/	/
Est		C	/	/	15
Cellules1 à 4 (modélisation 2663)					
Nord	Thermique	C	/	/	/
Sud		C	/	/	13
Ouest		C	/	/	/
Est		C	/	/	17
Cellule 2.1 et 2.2 (modélisation 4320)					
Nord	Thermique	C	/	/	/
Sud		C	/	/	11
Ouest		C	/	/	/
Est		C	/	/	/
Cellule 2.1 et 2.2 (modélisation 4331)					
Nord	Thermique	C	/	/	/
Sud		C	/	/	15
Ouest		C	/	/	/
Est		C	/	/	/

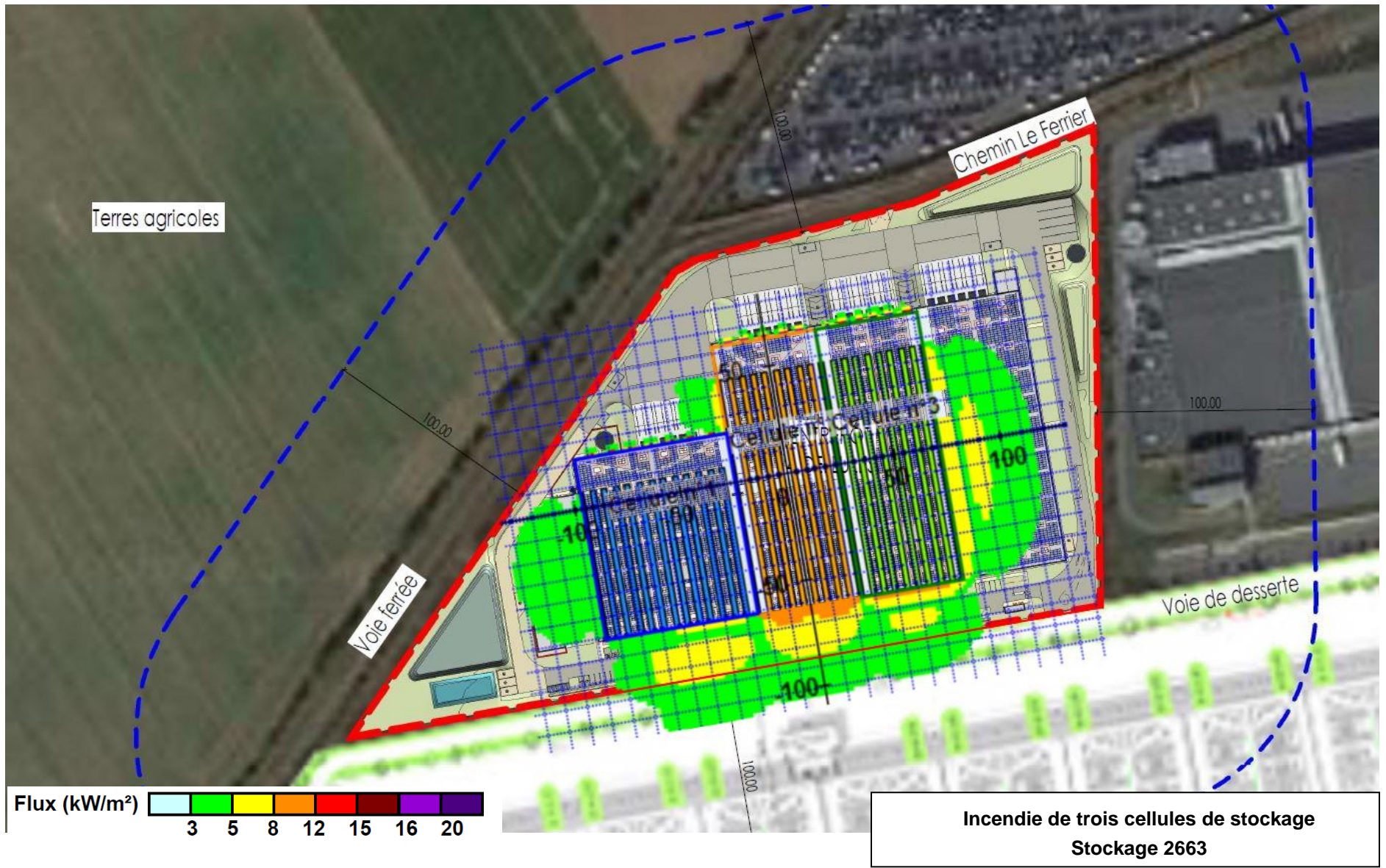
3 MODELISATIONS DE L'INCENDIE DE DEUX OU TROIS CELLULE DE STOCKAGE DE MARCHANDISES COMBUSTIBLES COURANTES

Ont été étudiés les scénarios suivants :

- Propagation de l'incendie de la cellule 1 vers la cellule 2,
- Propagation de l'incendie de la cellule 2 vers les cellules 1 et 3,
- Propagation de l'incendie de la cellule 3 vers les cellules 2 et 4,
- Propagation de l'incendie de la cellule 4 vers la cellule 3.

Les schémas de visualisation des flux thermiques pouvant être attendus en cas d'incendie de deux ou trois cellules sont présentés ci-dessous :





Incendie de deux ou trois cellules	Type d'effet	Classe de probabilité	Distances d'effets en mètres à partir des parois des cellules (mètres)		
			Létaux significatifs	Létaux	Irréversibles
Cellules1 et 2 ou cellules 3 et 4 (modélisation 2663)					
Nord	Thermique	D	3	4	5
Sud		D	/	20	39
Ouest		D	/	18	39
Est		D	/	24	46
Cellules 1, 2 et 3 ou cellules 2, 3 et 4 (modélisation 2663)					
Nord	Thermique	D	3	4	5
Sud		D	5	26	50
Ouest		D	/	/	36
Est		D	/	23	46

Les cases en jaune correspondantes aux distances d'effet qui sortent des limites de propriété sachant que la limite de la parcelle côté Sud du site est située à 23 mètres de la paroi de l'entrepôt et à 26 mètres du centre de la paroi côté Est.

Sont présentées dans le tableau ci-dessous les distances d'effets à partir des limites de propriété pour les phénomènes dangereux ayant un niveau de probabilité jusqu'à D, c'est-à-dire pour l'incendie d'une cellule de stockage.

Incendie de deux ou trois cellules	Type d'effet	Classe de probabilité	Distances d'effets en mètres à partir de la limite de propriété (mètres)		
			Létaux significatifs	Létaux	Irréversibles
Cellules1 et 2 ou cellules 3 et 4 (modélisation 2663)					
Nord	Thermique	D	/	/	/
Sud		D	/	/	16
Ouest		D	/	/	/
Est		D	/	1	25
Cellules 1, 2 et 3 ou cellules 2, 3 et 4 (modélisation 2663)					
Nord	Thermique	D	/	/	/
Sud		D	/	3	27
Ouest		D	/	/	/
Est		D	/	/	20

4 MODELISATION DE L'INCENDIE DE DEUX CELLULES DE STOCKAGE D'AEROSOLS

Le schéma de visualisation des flux thermiques pouvant être attendus en cas d'incendie de deux cellules de stockage d'aérosols est présenté ci-dessous :

Incendie de deux de stockage d'aérosols	Type d'effet	Classe de probabilité	Distances d'effets en mètres à partir des parois des cellules (mètres)		
			Létaux significatifs	Létaux	Irréversibles
Cellules 2.1 et 2.2 (modélisation 4320)					
Nord	Thermique	D	7	8	15
Sud		D	7	20	33
Ouest		D	14	22	32
Est		D	14	22	32

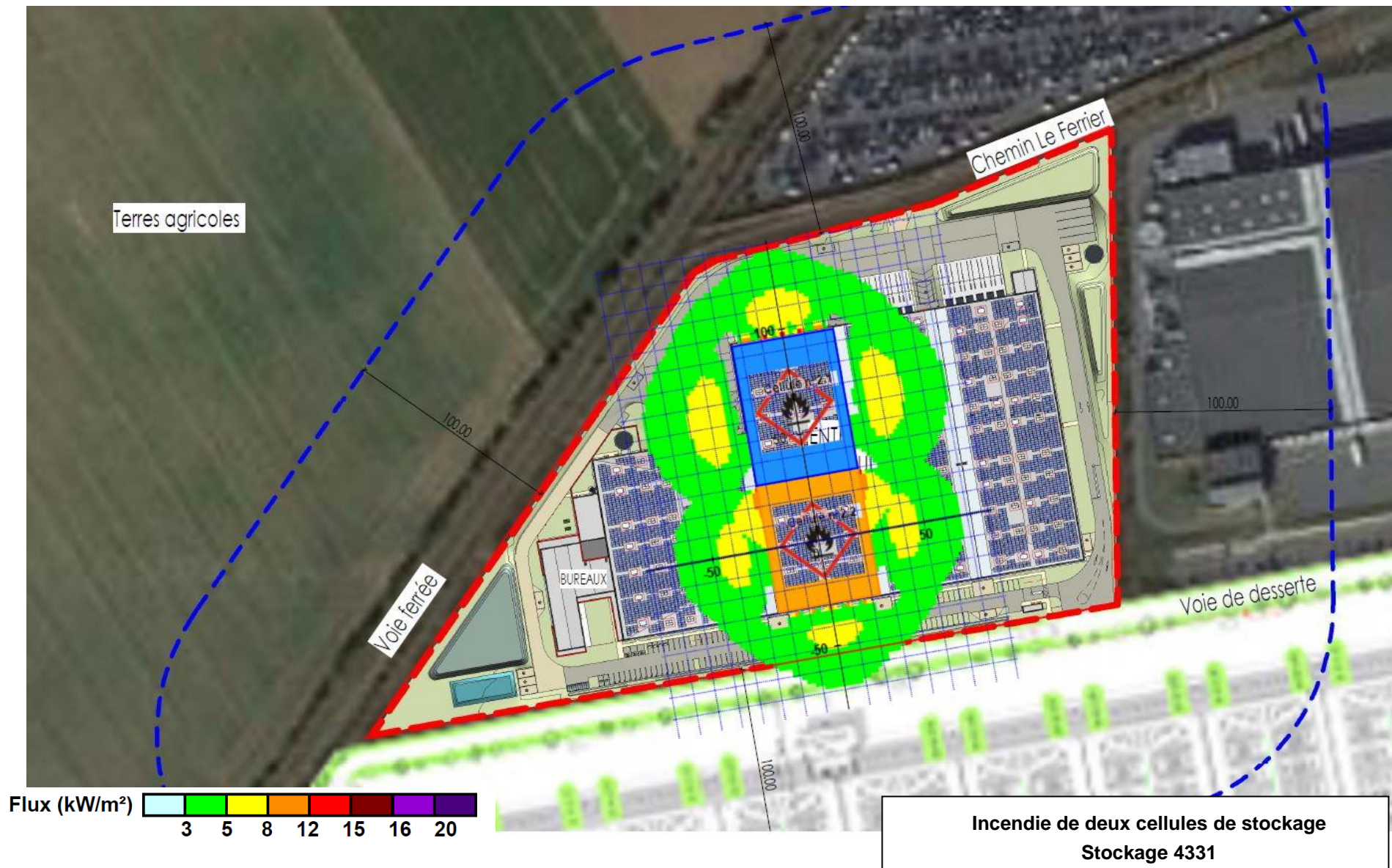
Les cases en jaune correspondantes aux distances d'effet qui sortent des limites de propriété sachant que la limite de la parcelle côté Sud du site est située à 23 mètres de la paroi de l'entrepôt.

Sont présentées dans le tableau ci-dessous les distances d'effets à partir des limites de propriété pour les phénomènes dangereux ayant un niveau de probabilité jusqu'à D, c'est-à-dire pour l'incendie d'une cellule de stockage.

Incendie de deux de stockage d'aérosols	Type d'effet	Classe de probabilité	Distances d'effets en mètres à partir de la limite de propriété (mètres)		
			Létaux significatifs	Létaux	Irréversibles
Cellules 2.1 et 2.2 (modélisation 4320)					
Nord	Thermique	D	/	/	/
Sud		D	/	/	10
Ouest		D	/	/	/
Est		D	/	/	/

5 MODELISATION DE L'INCENDIE DE DEUX CELLULES DE STOCKAGE DE LIQUIDES INFLAMMABLES

Le schéma de visualisation des flux thermiques pouvant être attendus en cas d'incendie de deux cellules de stockage de liquides inflammables est présenté ci-dessous :



Terres agricoles

Chemin Le Ferrier

Voie ferrée

BUREAUX

Voie de desserte

100.00

100.00

100.00

100.00

100

50

50

50

Incendie de deux de stockage de liquides inflammables	Type d'effet	Classe de probabilité	Distances d'effets en mètres à partir des parois des cellules (mètres)		
			Létaux significatifs	Létaux	Irréversibles
Cellules 2.1 et 2.2 (modélisation 4320)					
Nord	Thermique	D	2	24	43
Sud		D	/	20	40
Ouest		D	/	26	47
Est		D	/	26	47

Les cases en jaune correspondantes aux distances d'effet qui sortent des limites de propriété sachant que la limite de la parcelle côté Sud du site est située à 23 mètres de la paroi de l'entrepôt.

Sont présentées dans le tableau ci-dessous les distances d'effets à partir des limites de propriété pour les phénomènes dangereux ayant un niveau de probabilité jusqu'à D, c'est-à-dire pour l'incendie d'une cellule de stockage.

Incendie de deux de stockage de liquides inflammables	Type d'effet	Classe de probabilité	Distances d'effets en mètres à partir de la limite de propriété (mètres)		
			Létaux significatifs	Létaux	Irréversibles
Cellules 2.1 et 2.2 (modélisation 4320)					
Nord	Thermique	D	/	/	/
Sud		D	/	/	17
Ouest		D	/	/	/
Est		D	/	/	/

6 GRAVITE DES PHENOMENES DANGEREUX AYANT UN NIVEAU DE PROBABILITE DE A JUSQU'A D POUR DES INSTALLATIONS SOUMISES A AUTORISATION

Chacun des incendies va générer des effets (thermiques, toxiques et de visibilité) d'intensités différentes. Nous allons coter la gravité des effets générés par l'incendie d'une cellule et l'incendie de 3 cellules.

Niveau de gravité des conséquences	Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs	Zone délimitée par le seuil des effets létaux	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine
Désastreux	Plus de 10 personnes exposées	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1000 personnes exposées
Catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes	Entre 100 et 1000 personnes exposées
Important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
Sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
Modéré	Pas de zone de létalité hors de l'établissement		Présence humaine exposée à des effets irréversibles inférieure à une personne
Personne exposée : en tenant compte le cas échéant des mesures constructives visant à protéger les personnes contre certains effets et la possibilité de mise à l'abri des personnes en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux si la cinétique de ce dernier et de la propagation de ses effets le permettent.			

6.1 Incendie d'une cellule de stockage

Pour toutes les rubriques, les flux thermiques de 8 et 5 kW/m² restent dans les limites de propriété. Dans l'hypothèse la plus défavorable (incendie de la cellule 4 pour un stockage 2662 le flux thermique de 3 kW/m² impacte 1 700 m² de terrain côté Est du site (Site LOG U) et 650 m² de terrain côté Sud (Site PANHARD).

Les 2 350 m² de terrain impactés correspondent à des voiries de circulation.

La circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2013 indique que pour les terrains aménagés et potentiellement fréquentés ou très fréquentés (parkings, parcs et jardins publics, etc...) tels que ceux impactés par le flux thermique de 3 kW/m² côtés Est et Sud, il faut compter 10 personnes par hectare. Les 2 350 m² impactés par le flux thermique de 3 kW/m² nous amènent à considérer la présence permanente de 0,235 personne.

La présence humaine exposée à des effets irréversibles étant inférieure à 1 personne on peut conclure que le phénomène dangereux « **Incendie d'une cellule de stockage** » peut être considéré comme présentant une gravité « **modérée** ».

6.2 Incendie de deux ou trois cellules de stockage de marchandises

2663

Pour toutes les rubriques, les flux thermiques de 8 kW/m² restent dans les limites de propriété. Dans l'hypothèse la plus défavorable (incendie des cellules 1, 2 et 3 le flux thermique de 5 kW/m² impacte environ 30 m² de terrain côté Sud du site (Site PANHARD).

La circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2013 indique que pour les terrains aménagés et potentiellement fréquentés ou très fréquentés (parkings, parcs et jardins publics, etc...) tels que ceux impactés par le flux thermique de 5 kW/m² côté Sud, il faut compter 10 personnes par hectare. Les 30 m² impactés par le flux thermique de 3 kW/m² nous amènent à considérer la présence permanente de 3.10⁻³ personne.

La présence humaine exposée à des effets létaux étant inférieure à 1 personne on peut conclure que le phénomène dangereux « **Incendie de trois cellules de stockage** » peut être considéré comme présentant une gravité « **sérieuse** » si la présence humaine exposée à des effets irréversibles est inférieure à 10 personnes.

En cas d'incendie de trois cellules, le flux thermique de 3 kW/m² impacte environ 5 000 m² de terrain du site voisin côté Sud (Site PANHARD). Les 5 000 m² de terrain impactés correspondent à des voiries de circulation.

La circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2013 indique que pour les terrains aménagés et potentiellement fréquentés ou très fréquentés (parkings, parcs et jardins publics, etc...) tels que ceux impactés par le flux thermique de 3 kW/m² côté Sud, il faut compter 10 personnes par hectare. Les 5 000 m² impactés par le flux thermique de 3 kW/m² nous amènent à considérer la présence permanente de 0,5 personne.

La présence humaine exposée à des effets irréversibles étant inférieure à 10 personnes on peut conclure que le phénomène dangereux « **Incendie de trois cellules de stockage** » peut être considéré comme présentant une gravité « **sérieuse** ».

6.3 Incendie de deux cellules de stockage d'aérosols (4320)

En cas d'incendie des deux cellules de stockage des aérosols, les flux thermiques de 8 et de 5 kW/m² restent dans les limites de propriété.

Le flux thermique de 3 kW/m² impacte environ 400 m² de terrain côté Sud (Site PANHARD).

Les 400 m² de terrain impactés correspondent à des voiries de circulation.

La circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2013 indique que pour les terrains aménagés et potentiellement fréquentés ou très fréquentés (parkings, parcs et jardins publics, etc...) tels que ceux impactés par le flux thermique de 3 kW/m² côtés Est et Sud, il faut compter 10 personnes par hectare. Les 400 m² impactés par le flux thermique de 3 kW/m² nous amènent à considérer la présence permanente de 0,04 personne.

La présence humaine exposée à des effets irréversibles étant inférieure à 1 personne on peut conclure que le phénomène dangereux « **Incendie de deux cellules de stockage d'aérosols** » peut être considéré comme présentant une gravité « **modérée** ».

6.4 Incendie de deux cellules de stockage de liquides inflammables (4331)

En cas d'incendie des deux cellules de stockage des aérosols, les flux thermiques de 8 et de 5 kW/m² restent dans les limites de propriété.

Le flux thermique de 3 kW/m² impacte environ 1 020 m² de terrain côté Sud (Site PANHARD).

Les 1 020 m² de terrain impactés correspondent à des voiries de circulation.

La circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2013 indique que pour les terrains aménagés et potentiellement fréquentés ou très fréquentés (parkings, parcs et jardins publics, etc...) tels que ceux impactés par le flux thermique de 3 kW/m² côtés Est et Sud, il faut compter 10 personnes par hectare. Les 1 020 m² impactés par le flux thermique de 3 kW/m² nous amènent à considérer la présence permanente de 0,102 personne.

La présence humaine exposée à des effets irréversibles étant inférieure à 1 personne on peut conclure que le phénomène dangereux « **Incendie de deux cellules de stockage de liquides inflammables** » peut être considéré comme présentant une gravité « **modérée** ».

Matrice Gravité / Probabilité

A l'issue de l'analyse, chaque scénario identifié est positionné sur la matrice Probabilité x Gravité ci-dessous :

Gravité des conséquences sur les personnes exposées au risque (note 1)	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux	NON	NON	NON	NON	NON
Catastrophique	MMR rang 1	MMR rang 2	NON	NON	NON
Important	MMR rang 1	MMR rang 1	MMR rang 2	NON	NON
Sérieux			MMR rang 1	MMR rang 2	NON
Modéré					MMR rang 1

NON : zone de risque élevé

MMR : zone de risque intermédiaire dans laquelle une démarche d'amélioration continue est particulièrement pertinente en vue d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation.

Les rangs 1 et 2 correspondent à une gradation correspondant à la priorité que l'on peut accorder à la réduction des risques, en s'attachant d'abord à réduire les risques les plus importants (rangs les plus élevés).

Gravité des conséquences sur les personnes exposées au risque (note 1)	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux		Incendie de deux ou trois cellules de stockage de marchandises 2663			
Modéré		Incendie de deux cellules de stockage d'aérosols Incendie de deux cellules de stockage des liquides inflammables	Incendie d'une cellule de stockage		

